



Passage des entreprises à la facturation électronique en France : Quadient officiellement immatriculée Plateforme de Dématérialisation Partenaire

Paris, le 12 septembre 2024

Quadient (Euronext Paris : QDT), une plateforme mondiale d'automatisation facilitant des interactions professionnelles sécurisées et durables, annonce son immatriculation officielle en tant que Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) sous le numéro 0060. Cette immatriculation, attribuée le 12 septembre 2024 par le Service d'Immatriculation des PDPs de la Direction Générale des Finances Publiques, reconnaît que Quadient répond à l'ensemble des exigences de la nouvelle loi de finances et est ainsi autorisée à participer à la prochaine phase de tests d'interopérabilité avec la plateforme de l'administration fiscale, dès lors qu'elle sera rendue disponible.

S'appuyant sur une plateforme digitale riche en fonctionnalités d'automatisation et gestion des processus, Quadient est un partenaire historique des entreprises françaises de toutes tailles et de tous secteurs dans le traitement et la digitalisation de leurs factures clients et fournisseurs. La plateforme Quadient assure la sécurité et la conformité des données de ses clients, le contrôle des paiements entrants et sortants avec intégrité, tout en offrant une expérience utilisateur exceptionnelle. Cette immatriculation marque l'aboutissement de plusieurs années d'investissement et de développements techniques et commerciaux de la part de Quadient pour être aujourd'hui un acteur majeur dans la dématérialisation des factures en France.

« Chez Quadient, nous tenons à apporter une réponse complète et innovante aux besoins actuels et futurs de nos clients », déclare Stéphanie Auchabie, Directrice des Opérations France et Benelux chez Quadient. « Notre plateforme de digitalisation et automatisation des processus permet aux entreprises de sécuriser et simplifier leur flux de facturation, en bénéficiant d'un outil puissant de contrôle, d'analyse prédictive, d'automatisation des relances et de sécurisation des paiements. En tant que Plateforme de Dématérialisation Partenaire, Quadient leur permettra également d'aborder en toute sérénité le passage obligatoire à la facture électronique en France le moment venu ».

A l'issue de la phase de tests d'interopérabilité et d'homologation de Quadient en tant que PDP, ses clients seront pleinement équipés pour la mise en conformité de leurs factures électroniques avec la nouvelle réglementation, dont l'entrée en vigueur démarre à partir du 1^{er} septembre 2026. En effet, en 2026, les entreprises auront l'obligation de passer par une plateforme de dématérialisation partenaire de l'administration ou via le portail public de facturation pour l'émission et la réception de leurs factures, et pour transmettre les données de *e-reporting* à l'administration fiscale.

À propos de Quadient

Quadient est une plateforme mondiale d'automatisation facilitant des interactions professionnelles sécurisées et durables à travers des canaux numériques et physiques. Quadient accompagne les entreprises de toutes tailles dans leur transformation numérique et leur croissance, en augmentant leur efficacité opérationnelle et en créant des expériences client significatives. Cotées sur le compartiment B d'Euronext Paris (QDT) et intégrées aux indices CAC® Mid & Small et EnterNext® Tech 40, les actions Quadient sont éligibles au PEA-PME. Pour plus d'informations sur Quadient, visitez le site www.quadient.com/fr/.





Contacts Presse

Quadient

Nathalie Labia, Communication Externe 01 70 83 18 53 - <u>n.labia@quadient.com</u>

Agence LaSuite&Co

 $\label{eq:composition} Perrine Soymié - 06.45.33.72.18 - \underbrace{perrine.soymie@lasuiteandco.com}_{Alexandra \ Leoni} - 06.76.88.98.17 - \underbrace{alexandra.leoni@lasuiteandco.com}_{Alexandre \ Ghaffari} - 06.15.86.94.18 - \underbrace{alexandre.ghaffari@lasuiteandco.com}_{Alexandre.ghaffari@lasuiteandco.com}$